

Procédure d'Alerte

Préambule

Le Groupe Plastivaloire s'engage dans une démarche Éthique. Il a mis en place à ce titre une Charte Éthique déployée au sein de l'ensemble de ses filiales et s'est également doté d'un Comité Éthique Groupe.

Il assure une formation adaptée aux collaborateurs désireux de se familiariser ou de compléter leurs connaissances dans ce domaine. La politique Éthique de Plastivaloire est également être communiquée à l'extérieur du Groupe, notamment à ses clients, fournisseurs et actionnaires.

1. Organisation Éthique du Groupe

Pour accompagner et permettre l'application de la Charte Éthique du Groupe, il a été décidé la mise en place d'un Comité Éthique dont les missions sont entre autres de :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière d'éthique,
- Veiller au déploiement et à l'évolution de la Charte Éthique,
- Contribuer au déploiement des meilleures pratiques en matière d'éthique commerciales, environnementales, sociales et sociétales
- Veiller au déploiement et à l'évolution des codes en vigueur en matière d'Éthique au sein du Groupe
- Définir le plan de formation et de communication approprié
- Diligenter les enquêtes utiles en cas de non-respect de la Charte Éthique et proposer à la Direction les éventuelles actions / sanctions adaptées
- Trancher les questions soumises au Comité

Composition et fonctionnement

Le Comité d'Éthique se réunit au moins une fois par an. Le Président du Comité assure l'envoi des convocations et la rédaction des comptes rendus. L'ordre du jour, établi par le Président, doit être adressé aux membres convoqués dans un délai raisonnable. Le Comité ne débat en principe qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint, le Président peut décider de maintenir ou non la séance. Si celle-ci est suspendue, une nouvelle convocation est adressée sans délai aux membres. Elle fixe une réunion dans les plus brefs délais, sans condition de quorum. Les avis des membres du Comité peuvent faire l'objet d'un consensus. S'il y a désaccord entre les membres du Comité, plusieurs avis peuvent figurer au compte rendu sans que leurs auteurs ne soient pas identifiés.

Membres du Comité Éthique :

Secrétaire Général
Responsable Juridique
Directeur des Ressources Humaines
Directeur des Achats

Propriété interne de Plastivaloire

Niveau de confidentialité: Public

Le Secrétaire Général assure la présidence du Comité.

Enquête sur des manquements potentiels :

Le Groupe prend au sérieux tous les rapports d'infractions potentielles à sa politique éthique et est déterminé à effectuer des enquêtes confidentielles, mais complètes, sur toutes les allégations.

Dans tous les cas, l'instruction de l'alerte sera réalisée dans le respect des règles applicables au traitement des données personnelles. Le Comité sera en charge du traitement de l'alerte et de l'enquête éventuellement nécessaire. Les personnes en charge du recueil ou du traitement des alertes sont soumises à une obligation de confidentialité renforcée.

Les employés qui font l'objet d'une enquête en raison d'une infraction potentielle à la Charte Ethique seront entendus avant qu'une décision ne soit prise. Le Groupe suivra également les procédures locales de recours auprès des employeurs dans les pays où de telles procédures s'appliquent.

Manquement à la Charte Ethique :

En ce qui concerne les manquements à la Charte Ethique, ces derniers renvoient à la réglementation locale et en particulier au Règlement Intérieur applicable au sein de la société ou filiale concernée pour les mesures de nature disciplinaire. De manière proportionnée à la gravité de l'infraction commise et conformément au droit local du travail, ladite société ou filiale du Groupe pourra prendre toute mesure qui apparaîtrait nécessaire. Un avis de la décision finale et une copie de tout document relatif à une éventuelle mesure seront placés dans les conditions et limites fixées par le droit local dans le dossier personnel de l'employé.

Décisions :

Le Comité Éthique émet des recommandations concernant les infractions à la Charte Ethique. La Direction pourra prendre des mesures disciplinaires en application de la réglementation locale prévue à cet effet et, en particulier, du règlement intérieur de la société à laquelle est rattaché le salarié.

Compte rendu des décisions et des enquêtes relatives à la politique éthique :

Le Comité Ethique fait une synthèse à la Direction Générale sur les enquêtes relatives à la politique éthique qui sont en instance et sur les décisions finales qui ont été prises.

Par ailleurs, les rapports d'enquête ont un caractère confidentiel de par la nature des informations recueillies, ils sont transmis exclusivement à la Direction et à titre d'information à la Direction Générale.

2. Procédure à suivre en cas de non-respect de la Charte Ethique

La Charte Ethique du Groupe Plastivoire définit les principes d'un dispositif d'alerte professionnelle, appelée ci-après « procédure d'alerte », qui est mis à la disposition des salariés du Groupe et s'exerce dans les conditions suivantes, hors les cas dans lesquels le présent dispositif devrait faire l'objet d'une adaptation à la législation nationale.

Le Comité Éthique assure la qualité de responsable de ce dispositif.

a. Objectifs de la procédure d'alerte

La procédure d'alerte a pour objet de renforcer la démarche Éthique de Plastivoire ainsi que les moyens d'expression de chaque salarié pour que chacun soit un acteur de la prévention des risques. La procédure d'alerte est un dispositif supplémentaire offert aux salariés qui n'a pas vocation à se substituer aux autres canaux d'alerte existants en application des règles en vigueur dans chaque pays, notamment la voie hiérarchique et les organes de représentation des salariés.

Propriété interne de Plastivoire

Niveau de confidentialité: Public

b. Champ d'application

Le dispositif d'alerte permet d'obtenir des informations et des conseils, en cas d'interrogations ou de doutes, sur l'application ou l'interprétation de la Charte Éthique du Groupe.

Il permet également de signaler les cas de non-respect des règles applicables dans les domaines suivants :

- comptable, financier, bancaire ou liés au droit de la concurrence ou sur les questions de lutte contre la corruption ;
- discrimination, harcèlement, non-respect de la législation sur l'hygiène et la sécurité mettant en péril la santé physique ou mentale des salariés.

c. Activer la procédure d'alerte

Tout collaborateur du Groupe peut activer cette procédure pour signaler des faits portant sur l'un des domaines entrant dans le champ d'application du dispositif en contactant un des membres du Comité Éthique.

L'alerte peut être transmise par tout moyen (courrier, courriel à ethics@plastivaloire.com, téléphone, contact personnel) ; elle fera l'objet d'une formalisation écrite diffusée aux membres du Comité Éthique. L'utilisation de cette procédure doit se faire dans le respect de la loi et des règles applicables dans le pays où le salarié réside ou exerce ses activités. Une alerte visant uniquement à porter préjudice à la carrière ou à la réputation d'un employé ne sera pas tolérée.

d. Traitement de l'alerte

Le dispositif d'alerte garantit la confidentialité quant à l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées par le signalement et des informations recueillies ainsi que le respect des droits de chacun dans le traitement des démarches engagées.

L'alerte sera reçue par le Comité Éthique qui instruira le dossier dans le cadre d'une réunion du Comité, dans le respect des règles applicables au traitement des données personnelles.

Pour en savoir plus, contactez :

Votre manager ou le Comité Éthique Groupe par email : ethics@plastivaloire.com.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre responsable des Ressources Humaines